

Procès-verbal de la 267^e assemblée ordinaire du comité exécutif du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 22 septembre 2020, à 16 h 30 sous la présidence de Mme Hélène Bailleu, directrice générale.

Sont présents :

Mesdames	Mélissa Lapierre Nancy Lapointe Caroline Otis Gabrielle Thérout
Messieurs	Stéphane Dignard Stéphane Mercier Sylvain Riendeau

Participent également à l'assemblée :

Mesdames	Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et des affaires corporatives
Monsieur	Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information

Agit comme secrétaire de l'assemblée :

Madame	Elianne Duchesne
--------	------------------



Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée :

La présidente d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

267.1 Adoption de l'ordre du jour :

Sur proposition de Mme Caroline Otis, dûment appuyée par Mme Mélissa Lapierre,

CERL-200922-01

« *Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :*

- 262.1 Adoption de l'ordre du jour*
- 262.2 Adoption du procès-verbal de la 262e assemblée ordinaire du comité exécutif*
- 262.3 Adoption du procès-verbal de la 263e assemblée extraordinaire du comité exécutif*
- 262.4 Adoption du procès-verbal de la 264e assemblée du comité exécutif*
- 262.5 Adoption du procès-verbal de la 265e assemblée du comité exécutif*
- 262.6 Adoption du procès-verbal de la 266e assemblée du comité exécutif*
- 262.7 Suite (s) aux procès-verbaux*
- 262.8 Garantie d'emprunt pour les étudiants en Gestion et technologies d'entreprise agricole*
- 262.9 Radiation des comptes à recevoir*
- 262.10 Budget de fonctionnement 2020-2021*
- 262.11 Plan d'effectif 2020-2021 - révisé*
- 262.12 Adjudication du contrat :*
- 262.13 Réfection des blocs sanitaires au rez-de-chaussée du CRL – Siège social*
- 262.14 Informations*
- 262.15 Divers*
- 262.16 Levée de l'assemblée. »*

Adoptée à l'unanimité.

267.2 Adoption du procès-verbal de la 262^e assemblée ordinaire du comité exécutif :

Sur proposition de Mme Nancy Lapointe, dûment appuyée par Mme Caroline Otis,

CERL-200922-02

« *Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 262^e assemblée ordinaire du comité exécutif qui s'est tenue le 19 mai 2020. »*

Adoptée à l'unanimité.

267.3 Adoption du procès-verbal de la 263^e assemblée extraordinaire du comité exécutif :

*Sur proposition de Mme Nancy Lapointe, dûment appuyée par
Mme Caroline Otis,*

CERL-200922-03

*« Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 263^e assemblée
extraordinaire du comité exécutif qui s'est tenue le 25 mai 2020. »*

Adoptée à l'unanimité.

**267.4 Adoption du procès-verbal de la 264^e assemblée extraordinaire du
comité exécutif :**

*Sur proposition de Mme Mélissa Lapierre, dûment appuyée par
M. Stéphane Dignard,*

CERL-200922-04

*« Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 264^e assemblée
extraordinaire du comité exécutif qui s'est tenue le 25 juin 2020. »*

Adoptée à l'unanimité.

**267.5 Adoption du procès-verbal de la 265^e assemblée extraordinaire du
comité exécutif :**

*Sur proposition de M. Stéphane Dignard, dûment appuyée par Mme
Nancy Lapointe,*

CERL-200922-05

*« Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 265^e assemblée
extraordinaire du comité exécutif qui s'est tenue le 27 août 2020. »*

Adoptée à l'unanimité.

**267.6 Adoption du procès-verbal de la 266^e assemblée extraordinaire du
comité exécutif :**

*Sur proposition de M. Stéphane Mercier, dûment appuyée par
Mme Caroline Otis,*

CERL-200922-06

*« Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 266^e assemblée
extraordinaire du comité exécutif qui s'est tenue le 14 septembre 2020. »*

Adoptée à l'unanimité.

267.7 Suite (s) au procès-verbaux :

En suivi des procès-verbaux adoptés, M. Nicolas Forest est entrée en fonction à titre de directeur adjoint, service de l'organisation et du cheminement scolaires au collège constituant de Joliette.

La directrice par intérim du collège constituant de Terrebonne, Mme Gabrielle Théroux est également présente, ce qui facilite grandement les opérations régulières du collège.

Le processus est en cours afin de pourvoir les postes de directions adjointes aux technologies de l'information pour les collèges constituants de Joliette et de L'Assomption.

267.8 Garantie d'emprunt pour les étudiants en Gestion et technologies d'entreprise agricole :

Les étudiantes et étudiants en Gestion et technologies d'entreprise agricole du collège constituant de Joliette participent à nouveau cette année à une activité pédagogique où ils doivent réaliser des élevages à la ferme école ou des productions réalisées aux serres dans le cadre des cours 152-RV5/5A5-JO. Le financement de l'achat des animaux ou de plants se fait via un emprunt à la Caisse Desjardins de Joliette, prêt qui doit être garanti par le Cégep. Cette autorisation est du ressort du comité exécutif, conformément à l'article 7.03 du Règlement no 2 de gestion financière.

Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de Joliette;

Sur proposition de M. Stéphane Dignard, dûment appuyée par Mme Nancy Lapointe,

CERL-200922-07

« Il est résolu :

- de garantir un prêt de 49 050 \$ avec la Caisse Desjardins de Joliette pour le financement de l'achat d'animaux ou de plants pour les étudiants et étudiantes en Gestion et technologies d'entreprise agricole du collège constituant de Joliette dans le cadre des cours 152-RV5/5A5-JO;*
- de mandater la direction générale du Cégep régional de Lanaudière et la direction du collège constituant de Joliette comme signataires. »*

Adopté à l'unanimité.

267.9 Radiation des comptes à recevoir :

En vertu de la Politique de gestion des comptes à recevoir, la direction des ressources financières doit radier tous les comptes impayés prescrits de plus de trois ans.

Toute provision ou radiation est imputée dans l'année financière en cours à la direction de service ou collègue constituant concerné.

Conformément à ladite politique, la direction des ressources financières soumet au comité exécutif pour approbation, une fois par année, la liste des comptes à radier.

Attendu la Politique de gestion des comptes à recevoir, adoptée par le conseil d'administration en février 2016;

Attendu les modalités de provisionnement et de radiation qui y sont prévues au regard des comptes impayés;

Attendu que la direction des ressources financières doit soumettre au comité exécutif, une fois par année, la liste des comptes impayés de plus de trois ans;

Sur proposition de M. Stéphane Mercier, dûment appuyée par Mme Nancy Lapointe,

CERL-200922-08

« Il est résolu d'approuver la liste des comptes à radier déposée par la direction des ressources financières pour l'année financière se terminant le 30 juin 2020. »

Adoptée à l'unanimité.

267.10 Budget de fonctionnement 2020-2021 :

La directrice des ressources financières présente le budget de fonctionnement pour l'année 2020-2021.

Devant l'incertitude du contexte de la pandémie, la direction du CRL a pris la décision de reporter l'adoption du budget 2020-2021 en septembre 2020. Les allocations du ministère ont été déposées seulement le 29 mai dernier.

Le budget de fonctionnement du Cégep régional de Lanaudière pour l'année 2020-2021 tient compte des besoins et des priorités qui ont été exprimés avec en trame de fond le contexte de la pandémie. Le budget de fonctionnement 2020-2021 présente un léger déficit qui pourra être résorbé en fonction des résultats de 2019-2020 qui seront connus en novembre et de la révision budgétaire qui sera déposée en février 2021.

Attendu les orientations budgétaires pour l'année 2020-2021;

Attendu le dépôt par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur des allocations de base le 29 mai 2020;

Attendu le rehaussement du financement général et la 4e année du réinvestissement dans le réseau collégial;

Attendu que l'allocation normalisée tient compte de la progression dans les échelles de traitement, des variations des contributions patronales et des indexations des autres coûts;

Attendu le contexte particulier lié à la pandémie et ses impacts sur le budget de fonctionnement du CRL;

Attendu la recommandation du CRPC;

Sur proposition de M. Stéphane Dignard, dûment appuyée par Mme Nancy Lapointe,

CERL-200922-09

« Il est résolu :

- de soumettre à la consultation des conseils d'établissement le projet de budget de fonctionnement 2020-2021 du Cégep régional de Lanaudière;*
- d'en recommander l'adoption au conseil d'administration à la suite des consultations. »*

Adoptée à l'unanimité.

267.11 Plan d'effectif 2020-2021 - révisé :

Les directions des collèges et les directions de services ont poursuivi leurs travaux d'analyse afin d'identifier les besoins à combler en tenant compte des disponibilités budgétaires actuelles et à venir.

La direction générale présente un nouveau plan d'effectifs révisé.

Attendu la situation financière actuelle du Cégep et pour permettre aux cégeps de maintenir et d'améliorer les services aux étudiants ainsi que pour répondre au haut niveau d'exigence et d'efficacité souhaité;

Attendu les besoins exprimés par les directions des collèges et des services afin de répondre à ces besoins;

Attendu la recommandation de la direction du Cégep régional de Lanaudière;

Sur proposition de M. Stéphane Mercier, dûment appuyée par Mme Mélissa Lapierre,

CERL-200922-09B « Il est résolu d'adopter la version révisée du plan d'effectifs 2020-2021. »

Adoptée à l'unanimité.

267.12 Adjudication de contrat :

a) Réfection des blocs sanitaires au rez-de-chaussée du CRL – siège social

Au fil des ans, le bâtiment du siège social du Cégep régional de Lanaudière a subi différentes transformations d'une part afin de répondre aux besoins évolutifs des différents services et d'autre part pour assurer le maintien des actifs.

Dans la poursuite des travaux entrepris s'assurant de répondre aux besoins des utilisateurs et de maintenir les actifs par l'entretien, la rénovation et la modernisation des infrastructures, un appel d'offres pour la réfection des blocs sanitaires a été déposé le 10 août 2020 par la Direction des ressources matérielles et des technologies de l'information.

Le projet consiste en la réfection des trois blocs sanitaires existants. Les trois blocs sanitaires conserveront approximativement le même emplacement et seront refaits à neuf dont un bloc sera consacré aux personnes à mobilité réduite. Les appareils sanitaires et les matériaux de finition ont été sélectionnés en priorisant la qualité et la durabilité.

L'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 27 août 2020. Ce sont 14 soumissions qui ont été déposées dans les délais impartis.

La Direction des ressources matérielles et des technologies de l'information, suite à l'analyse des conditions d'admissibilités et de conformité des soumissions, recommande l'adjudication de ce contrat à la firme « Construction Julien Dalpé inc. ».

Attendu le processus d'appel d'offres tenu pour la réfection des blocs sanitaires au siège social du Cégep régional de Lanaudière;

Attendu les 14 soumissions déposées dans les délais prescrits et l'analyse des conditions d'admissibilités et de conformités;

Attendu la recommandation de la Direction des ressources matérielles et des technologies de l'information;

Sur proposition de Mme Nancy Lapointe, dûment appuyée par M. Stéphane Dignard,

CERL-200922-10

« Il est résolu d'octroyer le contrat pour la réfection des blocs sanitaires au siège social du Cégep régional de Lanaudière à la firme « Construction Julien Dalpé inc. », pour un montant de 156 921,00 \$ (avant taxes), le tout tel qu'il appert dans la soumission déposée le 27 août 2020. »

Adoptée à l'unanimité.

267.13 Informations :

Sans objet.

267.14 Divers :

Sans objet.

267.15 Levée de l'assemblée :

La séance est levée à 17 h 25.

.....
Présidente

.....
Secrétaire de l'assemblée